

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu le devis de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;
- Considérant la nécessité de faire procéder au remplacement du panier sur le camion-nacelle 7243 KW 05 de marque COMILEV, et que la société FRANCE ELEVATEUR est la plus à même de procéder rapidement au remplacement du panier sur un matériel de sa marque avec des pièces d'origine et une garantie sur le travail réalisé;
- Considérant que la proposition de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR située au 5 rue canesteu zone industrielle quintin (13 300 SALON DE PROVENCE) est apparue comme satisfaisant aux besoins du service acheteur;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché pour le remplacement du panier, la maintenance et les essais de sécurité du camion nacelle COMILEV 7243 KW 05 du service éclairage public avec l'entreprise FRANCE ELEVATEUR située au 5 rue canesteu zone industrielle quintin (13 300 SALON DE PROVENCE).

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant de 7 413,72 € H.T

La durée du marché est de 1 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2025.

Cet achat est rattaché à la nomenclature n°81.02 Maintenance des camions et des véhicules utilitaires.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 7 MARS 2025

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 14/03/2025
Publié ou notifié le : 14/03/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2025_03_131**
Objet : **Il est conclu un marché pour le remplacement du panier, la maintenance et les essais de sécurité du camion nacelle COMILEV 7243 KW 05 du service éclairage public avec l'entreprise FRANCE ELEVATEUR située au 5 rue canesteu zone industrielle quintin (13 300 SALON DE**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-03-07 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 005-210500617-20250307-D2025_03_131-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250307-D2025_03_131-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16245.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250307-D2025_03_131-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	82.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2025 à 16h58min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2025 à 16h58min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2025 à 16h58min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2025 à 16h58min48s	Reçu par le MI le 2025-03-14